



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 21/22

Objet

Bilan foncier 2021

Secrétaire de séance

Gérard CHAUCHEFOIN

Rapporteur :

Dominique MICHAUD

Conseil Communautaire
17 mars 2022
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 11 mars 2022
Date de publication : 25 mars 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L. Croiserat, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, C. Riotte, J.C. Robert, P. Roche, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget suppléé par Y. Besson, P. Sancey, G. Soldavini suppléé par P. Vuitton, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Verne.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à I. Mangin, J.L. Bonin à G. Jeannerod, A. Callegher à J.M. Daubigney, J.P. Cuiet à N. Jeannet, C. Demortier à J. Péchinot, G. Fernoux-Coutenet à J.P. Fichère, J. Lepetz à J. Stolz, E. Pauvret à M.R. Guibelin, J.M. Rebillard à J.B. Gagnoux, F. Rigaud à C. Jeanneaux.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

P. Blanchet, B. Chevaux, J. Lagnien, P. Viverge.

En vertu de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est tenu de délibérer tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent.

En 2021, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur quinze dossiers fonciers dont six acquisitions, huit cessions, un modificatif de dossier déjà délibéré auparavant.

Parmi les acquisitions, la première concerne une parcelle dédiée aux aires de passage, aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux destinés à l'habitat des gens du voyage afin de répondre à une demande de plus en plus importante de certaines familles qui ont à cœur de se sédentariser. Cette acquisition a conduit à une dépense de 90 000 euros.

La deuxième intervient dans la cadre de la politique environnementale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de son projet de sauvegarde et de protection des dernières pelouses sèches présentes sur ces terres. Celle-ci porte sur une parcelle de 2 581 m² acquise à l'euro symbolique.

Ensuite, deux dossiers concernent des terrains dédiés aux aires de covoiturage, l'un sur Lavans-les-Dole et l'autre sur Choisey pour une surface totale d'environ 5 067 m² et un budget de 20 000 euros.

Dans la démarche des travaux de transformation de l'ancienne voie ferrée Jules Grévy en voie verte entre Dole et Nevy-les-Dole, une rampe supplémentaire depuis la voie Grévy sur la plage de Parcey

a été aménagée. Pour cela, une parcelle de 80 m² est en cours d'acquisition moyennant le prix de 1 000 euros.

Enfin, dans le cadre de la fermeture du site de Damparis, propriété du Groupe KOHLER, le Groupe KRAMER a fait l'acquisition directe de l'outil de production et est locataire de la Société d'Economie Mixte Patrimoniale AKTYA, propriétaire des terrains et bâtiments nécessaires à la production industrielle. En parallèle, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a fait l'acquisition du solde de propriété hétérogène situé majoritairement à Damparis et un peu plus de 4 hectares sur Abergement-la-Ronce pour une superficie totale de 497 455 m² au prix de 150 000 euros.

A ce jour, quatre dossiers ont déjà fait l'objet d'un acte authentique.

Sur les huit dossiers de cessions approuvées l'année dernière, cinq avaient pour objet l'implantation, le développement ou le déplacement d'activités économiques en zones d'intérêts communautaires sur les Communes de Tavaux (« Les Charmes d'Amont »), Rochefort-sur-Nenon, Foucherans (« Chauchaux ») et Dole (les Grandes Epenottes). Ces ventes, portant sur une surface cumulée de 24 161 m², génèrent une recette de 880 130,00 €.

La sixième transaction correspond à la cession d'une parcelle de 1 021 m² rue Costes et Bellonte au profit de Grand Dole Habitat, afin de répondre à son souhait d'étendre ses locaux suite à sa mutualisation avec d'autres bailleurs sociaux dans la cadre de la loi Elan. Elle a été consentie moyennant la somme de 45 945 euros.

Le Conseil Municipal a validé en fin d'année 2021, la fin de location avec la levée de l'option d'achat au profit de la société IDMM sise rue Henri Jeanrenaud ; en parallèle et afin d'offrir à ce site Dolois de production les moyens de développement, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a répondu favorablement à leur demande d'acquisition du terrain contigu et à vocation économique. Cette cession de 2 837 m² engendre une recette de 198 590 euros.

Afin de gommer une discordance entre la limite du domaine public routier départemental et la limite cadastrale d'une parcelle propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur le secteur les Monts de Champvans, le Conseil Communautaire a validé la cession d'une emprise de 230 m² au Conseil Départemental du Jura à l'euro symbolique.

Enfin une délibération intervient dans la cadre de rectifications sur un dossier déjà délibéré auparavant.

Aujourd'hui un dossier a déjà fait l'objet d'un acte authentique.

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** du bilan foncier 2021 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Fait à Dole,
Le 17 mars 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

